





Auprès de deux associations (HEC et AVARAP) pour accompagner des cadres demandeurs d'emplois en les repositionnant dans le monde du travail





1990-2000

Les plus grandes évolutions du Portage Salarial avec la création d'un grand nombre d'entreprises



Création du SNEPS (Syndicat National des Entreprises de Portage Salarial)

Créé par les principales entreprise de portage salarial afin de permettre la création, puis la généralisation d'accords d'entreprises.





2004

Création du FENPS (Fédération Nationale du Portage Salarial)







2008

Inscription du Portage salarial dans le Code du Travail

La loi de "Modernisation du marché du travail'' légalise cela avec l'article L.1251-64 qui définit le portage salarial





2010



2012

Création du PEPS (Professionnels de l'Emploi en Portage Salarial)

Fusion du SNEPS et de la FENPS

Accord Interprofessionnel d'encadrement du portage salarial signé + Confirmation du lien de subordination existant entre l'entreprise de portage salarial et le salarié porté



2015



PORTALIA

Ordonnance du 2 avril 2015 (n°2015-380) ratifiée par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016



Création de Portalia

L'activité de portage salarial est redéfini :



7 Rémunération minimale de 2378 € brut mensuel pour un temps plein



2017

Convention Collective Nationale du Portage Salarial

Créer la branche professionnelle du portage et sécurisation du parcours des indépendants en portage salarial